

M^e Richard Lux, Avocat Honoraire

Monsieur le Garde des Sceaux
Ministre de la Justice
13 Place Vendôme
75001 PARIS

Strasbourg, le 17 Décembre 2004

Monsieur le Ministre,

Comme je vous en ai avisé par ailleurs, j'ai, en son temps, assumé avec mes autres confrères la défense des treize Alsaciens incorporés de force dans l'Armée allemande cités devant le Tribunal militaire de Bordeaux et le 13 Février 1953 condamnés à des peines afflictives et infamantes comme auteurs, co-auteurs ou complices du crime ayant eu lieu le 10 Juin 1944 et ayant abouti à l'assassinat de la population d'Oradour sur Glane et à la destruction du bourg.

Cette condamnation a été dans les dix jours suivants l'objet d'une amnistie votée par la Chambre des Députés et le Sénat de la République. Pour autant les conséquences morales du jugement n'ont pas été éliminées, ni du côté de l'Alsace, ni du côté de la Région du Limousin.

Aujourd'hui encore, je me sens lié à mon devoir de défenseur de mes compatriotes alsaciens maintenant la plupart décédée. Je suis redevable aussi d'un devoir de mémoire vis-à-vis de mes confrères défenseurs décédés, je ressens l'impérieuse obligation de finaliser notre engagement commun. Je suis aussi conscient tant de la charge de souvenir des milliers de familles de nos compatriotes incorporés de force que de celle des familles des morts d'Oradour et enfin de la césure qui a opposé et oppose encore l'Alsace et le Limousin.

Ainsi je prends l'initiative personnelle de vous transmettre par les présentes un « MEMORANDUM » que je me permets de définir de « Convergence Nationale », afin que vous saisissiez Monsieur le Président de la République en vue qu'intervienne une Déclaration de Responsabilité de l'État Français dans l'annexion de fait des départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle à l'État Allemand à

partir du mois de Juin 1940 et à sa suite dans l'incorporation de leurs ressortissants dans l'Armée allemande.

Une telle Déclaration se trouve fondée historiquement en droit. Elle réhabiliterait historiquement notre province. Mais elle mettrait tout autant fin à la fracture entre deux régions nationales dans la perspective d'une Europe unifiée.

En vous transmettant le document, je m'en remets à votre autorité ministérielle, vous priant d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération.

Avocat Honoraire